

HELLO BELGIUM RAILPASS

Réduction: Gratuit

- ⊙ 12 trajets simples
- ⊙ uniquement émis en 2^e classe

OÙ ET QUAND L'UTILISER ?

Votre HELLO BELGIUM RAILPASS est utilisable nominativement pour 12 trajets* simples en 2^{ème} classe entre 2 gares* ou points d'arrêt* belges, à raison de maximum 2 trajets* par mois.

- Votre PASS est valable du 05 octobre 2020 au 31 mars 2021. Il permet de faire au maximum deux trajets* par mois (du lundi au vendredi : uniquement après 9 heures le matin; les samedis et dimanches : sans restrictions horaires).
- Votre PASS peut seulement être utilisé pour des trajets en service intérieur* et vaut également pour les trajets* pour lesquels des bus de remplacement sont utilisés (lignes temporairement ou définitivement indisponibles).
- Votre PASS ne vaut pas pour les réservations de voyage de groupe.
- En cas de risque pour la sécurité et/ou la santé, de force majeure ou sur base des instructions des autorités chargées de la gestion de la crise sanitaire, la SNCB peut limiter ou mettre un terme à l'utilisation du HELLO BELGIUM RAILPASS.
- La durée de validité du PASS n'est pas prolongée en cas de pandémie, de travaux à l'infrastructure, de grèves ou de force majeure.
- Les trajets non utilisés sont perdus.

POUR QUI ?

Un seul HELLO BELGIUM RAILPASS vous sera octroyé gratuitement si vous en faites la demande entre le 31 août 2020 jusqu'au 30 septembre 2020 inclus et à condition que :

1) au moment de la demande, vous êtes valablement inscrit en Belgique dans l'un des registres suivants : le registre de la population, le registre des étrangers ou le registre du protocole.

2) vous avez au moins 12 ans avant la date du 31 mars 2021.

Le HELLO BELGIUM RAILPASS est NOMINATIF et non transférable et ne peut donc être utilisé que par la personne dont il porte le nom, le prénom et date de naissance.

Vous devez à tout moment être en mesure de prouver votre identité.

OÙ SE LE PROCURER ?

Vous pouvez bénéficier gratuitement d'un HELLO BELGIUM RAILPASS si vous en faites la demande à partir du 31 août 2020 jusqu'au 30 septembre 2020 inclus, via notre formulaire en ligne sur www.hello-belgium.be (si vous avez un problème pour remplir le formulaire en ligne, vous pouvez bénéficier d'une assistance téléphonique au 02/300.15.15) ou éventuellement via téléphone au numéro 02/300.15.15.

SUR QUEL SUPPORT ?

Votre HELLO BELGIUM RAILPASS, disponible sur papier uniquement, vous sera envoyé par courrier uniquement à l'adresse de votre résidence principale reprise dans le registre national. Seul un (1) HELLO BELGIUM RAILPASS par personne est attribué.



COMMENT L'UTILISER ?

- Avant le début de votre voyage, complétez chronologiquement, par voyage, une ligne sur votre HELLO BELGIUM RAILPASS: le jour ainsi que le nom de votre gare de départ et de destination en toutes lettres et la date de votre voyage en chiffres. En cas d'erreur, complétez une nouvelle ligne (si vous restez dans les conditions d'utilisation précisées dans la section « où et quand l'utiliser ») ou munissez-vous d'un nouveau titre de transport. Si vous achetez votre nouveau titre de transport à bord du train, il est majoré du supplément « Tarif à bord »*.
Les inscriptions non conformes, les ratures, les surcharges, les traces d'effacement, de gommage ou autres rendent la ligne complétée non valable.
- Vous pouvez rejoindre votre destination par le trajet le plus court en kilomètres ou via un itinéraire alternatif* plus rapide.
- Si votre gare de départ et/ou de destination fait partie d'une Zone*, vous pouvez circuler librement toute la journée à l'intérieur de cette zone*, sans en sortir.
- Vous ne pouvez pas vous éloigner de votre gare de départ pour y repasser ensuite ou dépasser votre gare de destination pour y revenir sans être en possession d'un titre de transport supplémentaire qui couvre ce(s) trajet(s)* ou sans avoir complété une ligne supplémentaire du HELLO BELGIUM RAILPASS (si vous restez dans les conditions d'utilisation précisées dans la section « où et quand l'utiliser »).
- Votre voyage peut être effectué jusqu'à l'interruption de nuit* du service des trains.

A QUEL PRIX ?

Votre HELLO BELGIUM RAILPASS est entièrement gratuit.

DOIS-JE PAYER UN SUPPLEMENT ?

- Si vous voyagez au départ ou à destination de Brussels Airport - Zaventem, vous vous munirez également d'un SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT* séparé en plus de votre HELLO BELGIUM RAILPASS. Le code-barres qui figure sur ce supplément permet l'ouverture des portiques à l'aéroport.
- Si Brussels Airport - Zaventem est l'une des gares situées sur votre itinéraire le plus court en kilomètres et que vous souhaitez interrompre* votre voyage, vous devez acheter également un SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT* séparé.
- Si vous prenez une correspondance en gare de Brussels Airport - Zaventem, le SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT* n'est pas dû.
- Si vous utilisez votre HELLO BELGIUM RAILPASS dans le train à grande vitesse « ICE » sur le trajet entre Bruxelles-Midi et Liège-Guillemins ou vice versa, procurez-vous un supplément séparé. Pour plus d'infos sur l'achat, voir www.b-europe.be. Les conditions spécifiques déterminées par le transporteur gérant de ces trains sont d'application (voir www.bahn.com).

MON HELLO BELGIUM RAILPASS, PEUT-IL ETRE REMPLACE OU ECHANGE ?

Votre HELLO BELGIUM RAILPASS est unique. Il n'est ni remplaçable (en cas de perte, vol, destruction,...), ni échangeable.

COMMENT PASSER DE 2^E EN 1^E CLASSE ?

- Vous êtes déjà en possession d'un HELLO BELGIUM RAILPASS valable en 2ème classe.
- Vous achetez (à l'automate, au guichet, online sur sncb.be ou dans le train au Tarif à Bord*) un ticket supplémentaire surclassement* simple. Le prix est calculé en effectuant la différence :
 - en semaine : entre les prix des 2 classes du Tarif Standard* pour le trajet que vous effectuez réellement en 1e classe.

*voir [Lexique](#)



- le week-end et jours fériés : entre les prix des 2 classes du Tarif 50%* pour le trajet que vous effectuez réellement en 1e classe.
- Le prix de ce ticket surclassement* est égal ou supérieur au prix minimum du ticket de 1e classe.
- Vous pouvez également acheter, au guichet ou à l'automate, une carte de 10 surclassements* au Tarif Standard* pour un même trajet*.

QUE PERMET MON TITRE DE TRANSPORT ?

• PUIS-JE FAIRE UNE HALTE DURANT MON VOYAGE ?

Oui. Vous pouvez interrompre* votre voyage dans n'importe quelle gare* ou point d'arrêt* situé(e) sur l'itinéraire le plus court en kilomètres, dans le sens de votre destination.

• PUIS-JE CHANGER DE DESTINATION LORS DU VOYAGE ?

Oui. Le changement est autorisé sur votre itinéraire le plus court en kilomètres moyennant l'achat d'un nouveau titre de transport, couvrant la distance entre n'importe quelle gare sur cet itinéraire et votre nouvelle destination ou vous pouvez également compléter une nouvelle ligne de votre HELLO BELGIUM RAILPASS (si vous restez dans les conditions d'utilisation précisées dans la section « où et quand l'utiliser »).

Si vous achetez votre nouveau titre de transport à bord du train, il est majoré du supplément « Tarif à bord »*.

• PUIS-JE UTILISER 2 TITRES DE TRANSPORT CONSÉCUTIFS ?

Oui. Vous pouvez utiliser un autre titre de transport avant ou après votre HELLO BELGIUM RAILPASS. Dans ce cas, les deux titres de transport sont considérés comme 1 seul titre de transport et les facilités de l'itinéraire alternatif* sont d'application. Vous présentez toujours vos deux titres de transport lors du contrôle dans le train.

